

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

**DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 26

présents : 15

votants : 20

Date de convocation :

17 octobre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-cinq octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de VAL DE CHAISE.

Présents : M. BLANCHARD Nicolas, Maire ;

M. GAGNERON Ulrich, Adjoint et Maire délégué Cons-Ste-Colombe ;

Mme KOURTCHEVSKY Joëlle, M. DANTON Alain, M. CARRIER Marc, Adjoint ;

M. LOSSERAND Hervé M. LADET Christian M. TELLE Philippe

M. MERMIER François M. DUCRUET Alain M. SAUVAGE Jean-Luc

M. CHAPPELET Patrick M. ROSAY Jean-Jacques M. JOSSERAND Jean-Paul

Mme MONGELLAZ Michelle, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés : M. MERMIER Gérard (ayant donné à M. DANTON Alain)

Mme SCHINDLER Rosemonde (ayant donné à M. LADET Christian)

Mme REVIL-SIGNORAT (ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD Nicolas),

M. SCHERMA Sébastien (ayant donné pouvoir à M. CHAPPELET Patrick)

M. SOCQUET Pascal (ayant donné pouvoir à M. GAGNERON Ulrich)

Absents : M. BRESSE Philippe - M. VIVIANT Roger - M. JACQUEMONT Norbert

M. MURAT Alexandre - Mme TROLLIET Nathalie - Mme LE POCHER Alexia

Mme MONGELLAZ Michelle est nommée **secrétaire de séance**.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (15 membres présents sur 26 conseillers municipaux en exercice), la séance du conseil municipal est ouverte.

Au cours de sa séance le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de 2015 du CCSLA, présenté par M. COUTIN Michel, Président, M. PRUD'HOMME Philippe et M. GAGNERON Ulrich, vice-présidents de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.
- **DECIDE** (par décision modificative n° 1/2016) de procéder à l'ajustement budgétaire portant sur la prise en compte d'opérations de non-valeur, d'amortissements de travaux d'enfouissement de réseaux secs, ainsi que certaines prévisions en recettes et en dépenses.

❖ **Recettes de fonctionnement :**

Art 7381 - droits d'enregistrement (*notification du 30 juin 2016*)

27 000.00 €

- | | |
|--|-------------|
| ❖ <u>Dépenses de fonctionnement :</u> | |
| Art 6811 - dotation aux amortissements | 4 700.00 € |
| Art 6541 - créances admises en non-valeur | 2 300.00 € |
| Art 6411 - personnel titulaire | 10 000.00 € |
| Art 6453 - caisse de retraite | 10 000.00 € |
| ❖ <u>Dépenses d'investissement :</u> | |
| Art 2312 - immobilisations bâtiment scolaire | 4 700.00 € |
| ❖ <u>Recettes d'investissement :</u> | |
| Art 28041582 – bâtiments et installations | 4 700.00 € |
- **DECIDE** de verser une indemnité de conseil au Receveur Municipal, comptable public de la commune d'un montant de 486.11 € pour l'année 2016.
 - **DECIDE** d'admettre en « non-valeur » la somme de 1 777.13 €, relative à une créance datant de 2011 restée irrécouvrable sur la commune historique de Marlens.
 - **APPROUVE** la convention de prestation de services proposée par la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes, permettant le partage des dépenses relatives aux actions complémentaires aux MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) entre les différentes collectivités partenaires,
 - **AUTORISE** M. le maire à signer le document précisant la clé de répartition retenue par le COPIL (comité de pilotage), à savoir 0.19 % pour la commune de Val de Chaise.
 - **AUTORISE** M. le maire à signer une convention avec l'entreprise GIRAUDON TRAVAUX PUBLICS, pour mise à disposition d'un chauffeur durant la période hivernale (dénivellement entre le 1^{er} décembre 2016 et le 31 mars 2017).
 - **ACCEPTE** l'acquisition gratuite de la parcelle cadastrée C 1818 « Portions des Granges » d'une contenance de 60 ares 93 ca, proposée par Mme GUICHARD (née TORNIER Jacqueline),
 - **CHARGE** M. le maire de remercier chaleureusement cette dame pour ce geste bienfaiteur et de signer tous les documents relatifs à cette transaction.
 - **PREND ACTE** des deux décisions du maire relatives à deux baux précaires signés en avril avec :
 1. Mme Sandra HERNANDEZ ESCOBAR, représentante de la Sté Récré'Action (location d'un local de 23.15 M2 à usage de bureau à la Maison des Entreprises)
 2. Mme Corinne BERTRAND (location d'un local de 15 M2 à usage de bureau à la Maison des Entreprises)
 - **AUTORISE** M. le maire à signer les baux commerciaux précaires à compter du 1^{er} septembre 2016 avec la Sté LOISIRS ALTERNATIFS pour un premier entrepôt de 20 M2 et un second de 82.30 M2 à la Maison des Entreprises.
 - **EST FAVORABLE** au projet de dissolution du SMDEA (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement),
 - **ACCEPTE** de reprendre la fraction de la dette du SMDEA qui incombe à la commune de Val de Chaise, auprès des différents organismes bancaires.
 - **DECIDE** d'instaurer une participation financière de 10.00 euros par année scolaire et par enfant fréquentant le Temps d'Activité Périscolaire à l'école de Cons-Ste Colombe, dans le but d'harmoniser le fonctionnement éducatif au sein de Val de Chaise.

Le 2 novembre 2016

Le Maire, *Nicolas BLANCHARD*



Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.